

VILLE DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 17 Décembre 2015**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 32**

**Nombre de votants : 32**

**Numéro  
2015/DEC/131**

**Point de l'ordre du jour  
18**

## OBJET

**MODIFICATION DU TEMPS  
DE TRAVAIL D'UN EMPLOI  
A TEMPS NON COMPLET  
DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES  
(ENTRETIEN DES ÉCOLES)**

## RAPPORTEUR

**M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015  
L'affichage en mairie le : 21/12/2015  
La notification le : 21/12/2015*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC  
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES  
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU

### **Membre excusé et absent**

Mlle D. NSIMBA LUMPUNI

### **Exposé des motifs**

Les membres du conseil municipal seront informés que, compte tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée 2015/2016, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants. Cette modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés.

Il sera proposé au conseil municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- DE SUPPRIMER 4 emplois d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe créés initialement à temps non complet pour une durée de 26 heures par semaine,
- DE CRÉER 4 emplois d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine ce, à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2016.

**Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date la signature : 18/12/2015  
Nom du signataire : Christophe LUBAC